

BULLETIN D'INSCRIPTION à RETOURNER A LA SFLS

Journée infirmière 2012

Date limite d'inscription : 30 septembre 2012

Frais d'inscription 90 euros

NOM :

Prénom :

Profession :

Adresse personnelle :

Adresse employeur.....

.....

Email :

Tél :

Association, institution, organisme de formation ou de gestion de formation a qui devra être transmis la convention et/ou la facturation :

.....
.....
.....

Bulletin à adresser à :

Secrétariat SFLS
Hôpital du Tondu
Groupe hospitalier Pellegrin
33076 BORDEAUX
Tél : 05 56 96 47 91
Fax : 05 56 79 60 87
E-mail : sfls@wanadoo.fr
Site Internet : www.sfls.aei.fr

OBJECTIFS GLOBAUX

Formation de 1 journée pour mieux travailler ensemble.

Cette formation est basée sur la multidisciplinarité paramédicale : infirmières, psychologue, diététicienne, assistante sociale. Elle a pour but de faciliter la collaboration entre les soignants et dans le contexte actuel d'anticiper le développement de connaissances pour la mise en œuvre dans le domaine du VIH et de la co-infection pour répondre aux besoins de santé de nos patients afin d'améliorer leur prise en charge

Le public attendu :

Les personnels paramédicaux impliqués dans la prise en charge globale et au long cours des personnes infectées par le VIH / SIDA / Hépatites souhaitant être plus efficient dans leur collaboration basée sur l'échange d'expérience.

Association régie par la loi 1901
Enregistrée le 21 avril 1994 à la Préfecture du Nord n° 5/28995
Hôpital du Tondu - Groupe Hospitalier Pellegrin
Place Amélie Raba Léon - 33076 BORDEAUX Cedex
n° indigo 0 820 820 151 - Fax 05 56 79 60 87 email: sfls@wanadoo.fr

Séminaire de formation

De la



**Journée de formation
infirmier(e) VIH**

Mercredi 24 octobre 2012

Veille du congrès de la SFLS

**Parc Chanot
MARSEILLE**

Organisatrices :

Valérie ACHART-DELICOURT et Aline THEVENY

N° Agrément Formation : 72330472433
N° Agrément FMC : 100258

Mercredi 24 octobre : MATIN

Modérateur : A. THEVENY

9h00

Accueil des participants

9h30

**Mot d'accueil du Président de la commission formation SFLS.
(C.ARVIEUX)**

9h45

**Hépatites virales B et C : les particularités chez le patient coinfecté par le VIH
(I. POIZOT MARTIN, Marseille)**

10h45 : Pause

11H00

**Hépatites : nouvelles maladies, nouveaux soins, nouvelles guérisons
(P.MELIN, Saint- Dizier)**

12h 15 : Repas

Mercredi 24 octobre : APRES-MIDI

Modérateur : V. ACHART DELICOURT

13H45

**Les coopérations Médecin /Infirmier
(V.ACHART DELICOURT- Paris Pitié Salpêtrière/CFX)**

14h30

**Coopération : vaccinations et médecines du voyage
(S.SADAoui - Paris Pitié Salpêtrière/CFX)**

15h00

**Coopération : Fibro scan
(E.RAGOT, Saint Dizier)**

15h30

**Un programme ETP Co infection /VIH
(B.CANET, Marseille)**

16h00

**Prévention piercing
(S.COUSEAU, Paris Tenon)**

16h30

**Projet pour personnes en fin de vie
(JC BECEL)**

17h00

Table ronde

17h30 Fin de la journée

FRAIS D'INSCRIPTION : 90 EUROS

Sauf mention contraire, ces frais incluent l'accès aux sessions de formation, le déjeuner et le matériel pédagogique distribué.

Ils ne comprennent pas les frais d'hébergement, les repas du soir, et les petits-déjeuners lorsque la formation a lieu sur plusieurs jours.

Procédure d'inscription :

Si vous souhaitez vous inscrire à cette formation, merci de remplir le bulletin d'inscription et le retourner **au secrétariat de la SFLS**. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour informations complémentaires.

L'accès aux formations se fait en fonction des places disponibles dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Règlement :

- ✓ Par chèque joint avec votre bulletin d'inscription (à l'ordre de la SFLS)
- ✓ Ou, si vous obtenez un accord de prise en charge de la part de l'organisme de formation continue dont vous dépendez, merci de transmettre les coordonnées de cet organisme à la SFLS qui fera les démarches administratives.

En cas d'impossibilité de financement institutionnel, la SFLS vous offre la possibilité de vous inscrire à titre individuel pour un montant de 35 €, en fonction des places disponibles. Si vous choisissez cette option, vous devez obligatoirement transmettre à la SFLS la notification de refus de prise en charge de l'organisme dont vous dépendez.